

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIQUE TUNISIENNE

TUNISIE AUTOROUTES

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON AUTOROUTIERE GABES-MEDNINE-RAS JEDIR : TRONCON MEDNINE-RAS JEDIR

1. TUNISIE AUTOROUTES a bénéficié d'un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD), en vue du cofinancement du projet de construction de la liaison autoroutière Gabes-Mednine-Ras Jedir (tronçon Mednine-Ras Jedir), et se propose d'utiliser les fonds provenant de ce prêt pour régler les travaux devant être acquis dans le cadre de ce projet. Il est cofinancé par la Banque, grâce à un prêt BAD d'un montant de €137,34 millions ; l'Agence japonaise de la coopération internationale (JICA), par un prêt d'un montant de €136,47 millions, déjà approuvé par le gouvernement japonais ; et le gouvernement tunisien, pour €180,97 millions.

2. Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la stratégie de mise à niveau du secteur des transports, formulée par le Gouvernement depuis les plans quinquennaux de développement précédents. En effet, cette stratégie vise à promouvoir un système de transport efficace et de qualité de façon à soutenir la croissance et créer les conditions favorables pour une meilleure compétitivité des exportations. De manière spécifique, le projet a pour but d'améliorer le fonctionnement général et l'efficacité du système de transport afin de contribuer à la croissance des échanges nationaux et internationaux de la Tunisie ainsi qu'au renforcement de l'intégration sous-régionale. Il facilitera la circulation des biens et des personnes entre Gabès et la frontière tuniso-libyenne et assurera une meilleure accessibilité aux principaux pôles de développement situés dans le Sud-est du pays.

3. Le projet comprend les sous-composantes suivantes :

3.1. Travaux :

- Aménagement d'une autoroute en 2x2 voies totalisant 176,320 km ainsi que le dédoublement, par la mise en 2x2 voies, sur 12,200 km de la Route Nationale 1 (RN1) y compris les gares de péages;
- Construction de bâtiments, acquisition et installation des équipements nécessaires à la mise à péage

3.2. Supervision, contrôle et surveillance des travaux.

4. Le prêt BAD permet de couvrir entièrement la part en devise du coût de la section Médénine-Ras Jédir. De manière spécifique, le financement de la Banque couvre pour ladite section autoroutière :

- (i) 70% des coûts HTVA pour la catégorie travaux (sauf les clôtures et le raccordement des gares de péage aux réseaux) ;

(ii) 70% des coûts HTVA pour la fourniture et la pose des équipements de péage, bornes téléphoniques et signalisation complémentaire ;

(iii) 80% des coûts HTVA pour les services de contrôles et surveillance des travaux et installations de mise à péage

Les modes d'acquisition prévus à cet effet sont indiqués ci-après :

- 4.1. Appels d'offres internationaux (AOI) : pour (i) les travaux de génie civil, répartis en cinq (5) lots, pour l'aménagement de la liaison autoroutière et des gares de péages ; (ii) le lot fourniture et la pose des équipements de péage et bornes téléphoniques ; et (iii) le lot fourniture et pose de la signalisation complémentaire pour les gares de péage.
- 4.2. Appels d'offres nationaux (AON) : pour les travaux, repartis par lot comme suit : (i) installation électrique et éclairage public ; (ii) construction des auvents métalliques pour gares de péage ; (iii) construction de bâtiments d'exploitation et centres d'entretien ; et (iv) aménagement paysager.
- 4.3. La consultation sur liste restreinte : de bureaux d'études spécialisés pour les contrôles technique, géotechnique, topographique ainsi que la surveillance de l'exécution des travaux et installation de mise à péage.

5. Toutes les acquisitions de biens, services et travaux, financés par le prêt de la Banque dans le cadre du présent projet, seront réalisées en conformité avec les règles et procédures de la Banque en la matière, en utilisant les dossiers types de la Banque. **Les dossiers d'appel d'offres pour les travaux, premières tranches respectives, seront disponibles au cours du premier trimestre de l'année 2012.**

6. Les soumissionnaires intéressés et originaires de pays répondant aux critères de provenance tels que définis dans les *Règles et procédures de la BAD en matière d'acquisition des biens et travaux, Edition Mai 2008*, peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention à l'adresse suivante :

**TUNISIE AUTOROUTES à l'adresse suivante : Imm « le petit palais » Zone B les berges du lac 2045 Tunis – Tunisie –
Tél : (216) 71 960 606 Fax : (216) 71 960 602 Email :
balti.hedia@gmail.com**